



L'éole-liens

La lettre d'information dans le vent de Vents citoyens

N° 7 - Septembre 2018

Quand éolien rime avec citoyens

ventscitoyens@gmail.com

Où en sommes-nous ?

Le vent continue de souffler sur la Mayenne. Il faudra encore de nouvelles éoliennes pour le transformer en énergie renouvelable. C'est ce à quoi s'attelle Vents Citoyens.

Dans ce numéro, chers adhérents et sympathisants vous trouverez :
l'avancée des projets, la vie de l'association et la foire aux questions.

Avancée des projets

St Hilaire du Maine :

Après l'approbation du permis de construire, l'état, par l'intermédiaire de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a demandé des informations complémentaires au développeur Abowind, ce qui a entraîné le report de l'enquête publique, sans doute au second semestre 2018 .

Si celle-ci est favorable, la phase de négociation pourra débuter entre Abowind, vents Citoyens et d'autres acheteurs potentiels.

Des rencontres régulières avec le maire de St Hilaire du Maine ont lieu.

Le projet du parc éolien d'Argentré/Bonchamp/Louerné :

Un développeur breton, IEL (Initiative et Énergie Locale), a un projet sur Laval Agglo.

Vous êtes nombreux à nous interroger sur l'avancement de ce projet et pour notre part (Vents Citoyens), nous espérons vous annoncer une bonne nouvelle avant cet été. Il nous faudra patienter encore un peu.... Dans l'attente, il nous importe de vous apporter quelques explications.

Eclairés ou « aguerris » (vous choisirez...) par l'expérience ABOWIND, nous avons soumis à expertise le pacte d'associés et les statuts qui nous étaient proposés par I. E. L.

La commission finances de Vents Citoyens, aidée d'un avocat d'affaires, a travaillé sur ces documents et il est ressorti que des points devraient être rediscutés et négociés. Après plusieurs échanges avec I.E.L., une rencontre avec le directeur, Mr Moalic et le

technicien Mr Epiard a été organisée à Laval. Celle-ci a été constructive et laisse penser une issue favorable mais les modalités pratiques (entre autres financières) prennent toujours du temps. Un devis est demandé ces jours-ci à un cabinet d'études pour rédiger nos accords et donc un nouveau pacte d'associés.

Nous espérons donc vous annoncer la bonne nouvelle dans le prochain numéro.

Pour évoquer ce dossier, nous avons aussi rencontré plusieurs élus :

- M. Yannick Borde , Vice-Président de Laval aggro en charge du développement économique.
- M. Alain Boisbouvier, maire de Louverné
- M. Christian Lefort, maire d'Argentré
- Mme Samia Soultani, Vigneron conseillère régionale

Nous sommes donc sur 2 projets dont nous voyons bien la lenteur et la complexité de la mise en œuvre. Nous restons également ouverts à d'autres projets qui pourraient se présenter.

Vie de l'association :

Les adhérents

A ce jour, Vents Citoyens compte exactement **100 adhésions pour 2018** et tient à remercier tous ses adhérents pour leur soutien. La pérennité des cotisations est importante, elle nous permet de couvrir les dépenses courantes et contribue à l'indépendance de l'association. Ces adhésions nous confortent ainsi dans les choix de l'association.

Les CIERC (Club d'Investissement pour les Energies Renouvelables et Citoyennes):

Nous continuons à faire des réunions locales à la demande des adhérents et sympathisants qui souhaitent avoir des informations sur les projets de parc éoliens.

A ce jour : entre 8 à 10 CIERC sont créés ou en passe de l'être.

Foire aux questions :

1 _ Quelle est la différence entre un financement participatif pour un projet éolien et un parc éolien citoyen ?

Deux conceptions distinctes :

1 • Vous avez lu dans la presse que certains développeurs (propriétaires de parc) proposent un financement participatif ou crowdfunding. Celui-ci est symbolique et représente seulement une très petite participation au capital du parc sans aucun droit de regard.

Le financement participatif qui est proposé va de 2 ans à 4 ans, voire un peu plus dans certains cas. L'objectif des développeurs est simple : faire accepter l'éolien auprès de la population locale et éviter d'éventuels recours permettant ainsi d'optimiser leurs bénéfices. Dans ce genre de projets, les gains réalisés échappent bien souvent au territoire, les investisseurs (souvent de grands groupes) pouvant être hors de notre pays.

2 • Un parc citoyen, c'est proposer à l'ensemble des citoyens, collectivités et entreprises sur un territoire de devenir propriétaires au sein d'une SAS (société par actions simplifiées), d'en avoir la gouvernance et de décider de sa gestion tant éthique que financière. C'est devenir acteur en s'appropriant cette problématique de production d'énergie, en ciblant une petite partie de son épargne pour financer une énergie propre et en assurant des retombées économiques locales.

C'est aussi adhérer à un réseau national de parcs citoyens regroupant des milliers de personnes ("Énergie partagée").

A noter qu'un développeur nous a proposé d'entrer au capital par un financement participatif, nous nous avons décliné l'offre sans hésiter.

2 _ Peut-on être à la fois dans une cigale et dans un CIERC ?

Les CLUB D'INVESTISSEMENTS (investissements en Bourse), les CIGALES (investissements dans l'Épargne Sociale et Solidaire) et les CIERC (investissements dans les Énergies renouvelables) sont des "indivisions" de personnes ;

Le législateur a encadré la constitution des CLUB d'INVESTISSEMENTS

- Nombre de personnes entre 5 et 20
- Durée de vie de 5 ans prolongée une fois pour une durée de 10 ans
- versements réguliers n'excédant pas 5 500€ par an et par foyer fiscal.
- compte déclaré auprès d'un intermédiaire financier
- les membres ne peuvent appartenir qu'à un seul club à la fois.

En contrepartie les clubs d'investissements bénéficient, si l'investissement à une durée d'au moins 5 ans :

- d'une réduction d'impôts sur le montant de l'investissement
- de la non-imposition des plus-values.

Les CIGALES s'inscrivent également dans le même schéma.

De ce fait un membre d'un club d'investissement ne peut pas être également Cigaliers.

Concernant les CIERC, ceux-ci se sont inspirés des règles des Clubs d'investissements.

Toutefois, pour les CIERC :

- ceux-ci ne font souvent qu'un investissement initial et non régulier sur la période de 5 ans

- peuvent avoir une durée de vie supérieure à 10 ans (investissement à long terme notamment au niveau de l'éolien)
- ne sont pas déclarés
- et ne bénéficient pas des avantages fiscaux

Compte-tenu des règles différentes et de l'absence des avantages fiscaux, nous pouvons considérer que le CIERC n'est qu'une simple indivision de personnes.

Aussi pour ces différentes raisons nous pensons que rien ne s'oppose à ce qu'un Cigalier (entre autres) soit également membre d'un CIERC.

Planète en fête :

Nous étions à Planète en fête, les 7 et 8 juillet à Villaines la Juhel ; c'est plein d'animations sur l'agriculture biologique et le développement durable.

Vents Citoyens y a tenu un stand. Ce fut l'occasion d'échanger avec nos adhérents et de faire connaître plus largement notre action.

